

L'ORGANISATION DE LA POLICE MUNICIPALE à VIROFLAY



Les agents :

- Neuf Policiers Municipaux (PM)
- Trois Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP)
- Une chargée de mission prévention

Les missions :

- La Prévention de la délinquance
- L'assistance à la personne
- La sécurité

Les agents de la Police Municipale sont des fonctionnaires territoriaux chargés, sous l'autorité du Maire, d'assurer le bon ordre, la sécurité, la tranquillité et la salubrité publiques. Ils font également respecter les arrêtés de police du Maire.

Les agents de surveillance de la voie publique contrôlent les zones payantes et les zones bleues. Ils effectuent de l'ilotage sur l'ensemble de la ville et signalent aux services concernés les irrégularités constatées sur la voie publique.

La chargée de mission prévention coordonne les dispositifs de participation citoyenne « Viroflaysiens Vigilants » et « Commerçants Vigilants ». Elle gère la conception des fiches réflexes et leur diffusion auprès des « Viroflaysiens Vigilants », des bailleurs sociaux et des copropriétés.

Le poste de la Police Municipale est situé au 3 avenue Welschinger près de la Mairie.

La Police Municipale patrouille le lundi de 7h30 à 15h00, du mardi au vendredi de 7h30 à 00h00 et le samedi de 8h00 à 15h00 et de 20h00 à 02h00 (certains samedis)
tél : **06 83 25 01 68.**

Les horaires d'ouverture du pôle administratif : le lundi de 7h30 à 16h30 et du mardi au vendredi de 7h30 à 17h00 ; policemunicipale@ville-viroflay.fr.

Le bureau de la chargée de mission se situe au poste de police. Vous pouvez la joindre les lundi, mardi et jeudi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 ; a.macron@ville-viroflay.fr ;
tél : 01 39 24 28 80 et **06 08 25 16 33.**